



Directive 326 (1972)

Campagne d'information en faveur de la protection des animaux

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du rapport de sa commission de l'agriculture sur une campagne d'information en faveur de la protection des animaux ;
2. Rappelant ses initiatives antérieures en ce domaine, et notamment ses Recommandations 620 (1971), 621 (1971) et 641 (1971) ;
3. Se félicitant des suites positives données à ces recommandations par le Comité des Ministres qui a accepté notamment la création d'un comité ad hoc chargé d'élaborer une Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages industriels ;
4. Se félicitant de la décision de la Fédération mondiale pour la protection des animaux de tenir son prochain congrès en 1974 au siège du Conseil de l'Europe,
5. Charge sa commission de l'agriculture de s'associer étroitement aux travaux du Congrès de 1974 de la Fédération mondiale pour la protection des animaux, et de lui soumettre, le moment venu, un projet de recommandation visant à associer toutes les autorités concernées à l'organisation d'une vaste campagne d'information en faveur de la protection des animaux domestiques et de la faune sauvage.

